FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom du produit: Sablé

Utilisation: Revêtement acrylique texturé pour murs intérieurs ou extérieurs.

Fabricant / fournisseur:
SYSTÈMESadex
USINE HÉBERTVILLE-STATION
67, rue Saint-Paul
Hébertville-Station (Québec)
G0W 1T0
T +1 (418) 343-2640 | F +1 (418) 343-2952
www.adex.ca

Téléphone en cas d'urgence: CANUTEC +1 (613) 996-6666

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Cancérogénicité: Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles: Catégorie 1 – Exposition répétée

Pictogrammes:

Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (poumons).

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières, vapeurs.
P280	Porter des gants, des vêtements de protection, un équipement de protection pour les yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313+P314	En cas d'exposition ou d'un malaise, demander un avis médical.
P405	Garder sous clef.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (%poids/poids)
Carbonate de calcium/Pierre à chaux	1317-65-3	0 - 2
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	50 - 54
Dioxyde de titane	13463-67-7	0 – 3

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Inhalation: Amener la victime dans un endroit aéré. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau: Rincer abondamment avec de l'eau et du savon et enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, ou jusqu'à ce que le produit soit complètement éliminé. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Information générale: Peut éclabousser si le produit excède le point d'ébullition (100^0 Celcius).

Moyen d'extinction approprié: Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Produits de combustion dangereux: Information non-disponible.

Équipement de protection spécial / Précautions pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Éviter la formation de poussière. Porter les équipements de protection individuelle.

Précautions environnementales: Éviter le déversement dans les égouts, les systèmes d'eau ou sur le sol.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Prévenir d'autre fuite ou déversement si il est sécuritaire de le faire. Absorber le déversement avec un matériel inerte (par exemple du sable ou de la terre) et disposer.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. Porter les équipements de protection individuelle.
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions d'entreposage sécuritaire:

Protéger du gel. La température minimale recommandée est de 4°C / 40°F.
Entreposer dans un endroit frais et sec à l'abris du soleil.
L'entreposage au-dessus de 30°C / 85°F n'est pas recommandé.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

NOM	NUMÉRO CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL
Carbonate de calcium / Pierre à chaux	1317-65-3	TWA (Poussière totale): 10 mg/m^3	TWA (Poussière totale): 15 mg/m^3 TWA (Fraction respirable): 5 mg/m^3
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	TWA (Fraction respirable): 0.025 mg/m^3	TWA (Poussière totale): 30 mg/m^3 / %SiO_2 + 2 TWA (Fraction respirable): 250 mppcf / %SiO_2 + 5 10 mg/m^3 / %SiO_2 + 2
Dioxyde de titane	13463-67-7	TWA (Poussière totale): 10 mg/m^3	TWA (Poussière totale): 15 mg/m^3

ACGIH: American Conference of Government Industrial Hygienists.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PEL: Permissible Exposure Limits (Limites d'exposition admissibles).
TLV: Threshold Limits Value.
TWA: Time Weighted Average.
Mppcf: Millions of Particles Per Cubic Foot of air.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Contrôler les concentrations dans l'air afin qu'elles soient sous les limites permises (PEL / TLV).
Assurer une ventilation adéquate, spécialement dans les endroits confinés.

Mesures de protection individuelle:

Peau	Porter des gants et des vêtements protecteurs.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Voies respiratoires	Porter un équipement respiratoire en présence de poussières au-dessus des limites permises.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Pâte visqueuse
Odeur :	Ammoniaque
Seuil olfactif:	Non déterminé
pH :	8 à 10
Point d'ébullition (ºC) :	100
Point de congélation (ºC) :	0
Point d'éclair:	Non disponible
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	< 1
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	> 1
Densité (g/ml) :	1,7 à 1,9
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Solubilité dans l'eau (20 ºC) :	Soluble

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Le produit est stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.

Risque de réactions dangereuses Aucun connu.

Conditions à éviter: Le contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas geler ou surchauffer.

Matériaux incompatibles: Matières réactives avec l'eau.

Produits de décomposition dangereux: La décomposition thermique peut générer des gaz irritants et toxiques.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition possibles

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau et brûlure chimique.
Contact oculaire: Peut causer une irritation des yeux et brûlure chimique.
Ingestion: Peut être dangereux si ingéré.

Toxicité aiguë

Carbonate de calcium: (CAS # 1317-65-3)

DL_{50}: Rat (Orale) = 6450 mg/kg

Silice cristalline, Quartz: (CAS # 14808-60-7)

Est considérée cancérigène pour l'homme.
CIRC classification: Groupe 1 (cancérigène pour l'homme).
(Centre International de Recherche sur le Cancer)

ACGIH classification: A2 (suspecté cancérigène pour l'homme).
De plus, la silice cristalline peut entraîner une affection pulmonaire connue sous le nom de silicose après une longue période d'exposition à des poussières contenant de la silice cristalline. L'utilisation d'un équipement respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque vous travaillez avec ce produit.

IDLH = 50 mg/m^3
(Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

Dioxyde de titane: **(CAS # 13463-67-7)**	Est considéré comme possible cancérigène pour l'homme par certaines agences de santé. CIRC classification: Groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). (Centre International de Recherche sur le Cancer) Des précautions doivent être prises et l'utilisation d'un équipement respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque vous travaillez avec ce produit. IDLH = 5000 mg/m^3 (Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Non disponible
Persistance et dégradabilité:	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation:	Non disponible
Mobilité dans le sol:	Non disponible
Autres effets nocifs:	Non disponible

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus: Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux applicables.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre -	**UN/DOT:**	Non régulé
Transport maritime -	**IMDG:**	Non régulé
Transport aérien -	**IATA:**	Non régulé

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Dioxyde de titane

Canada

Classification SIMDUT 2015:	Cancérogénicité – Catégorie 2
LIS (Liste intérieure des substances):	Listé.

US

Inventaire TSCA: **(Toxic Substances Control Act)**	Listé.

Silice cristalline, Quartz

Canada

Classification SIMDUT 2015:	Cancérogénicité – Catégorie 1A
LIS (Liste intérieure des substances):	Listé.

US

OSHA: Les poussières contenant de la silice cristalline ont été classées comme cancérigène pour l'humain.

Inventaire TSCA: Listé.
(Toxic Substances Control Act)

Carbonate de calcium / Pierre à chaux

Canada

Classification SIMDUT 2015: Cancérogénicité – Catégorie 1A (Contient plus de 0.1% d'une substance cancérigène: silice cristalline.

LIS (Liste intérieure des substances): Listé.

US

Inventaire TSCA: Listé.
(Toxic Substances Control Act)

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

L'information fournie dans cette FDS est exacte à notre connaissance. Étant donné que certaines des informations utilisées pour préparer ce document proviennent des informations fournies par nos fournisseurs, et parce que nous n'avons aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs pouvant être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les clients et les utilisateurs doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence.

Date de préparation: 26 Mars 2018

Date de révision: 03 Mai 2021